



Question sur controle caf

Par **Elodie123**, le **19/03/2024** à **22:50**

Bonjour

je vais avoir un contrôle caf sur mes relevé de compte bancaire

ont il le droit de me poser des questions sur les débits ?

car pour ma part sa reste ma vie privée et je ne souhaite pas avoir à me justifier

que se passe t il ensuite ?

merci

Par **jodelariege**, le **19/03/2024** à **23:19**

bonjour

"

Le contrôleur vérifie les informations indiquées dans vos déclarations pour tous les membres du :

Votre **identité** : carte d'identité, passeport... ;

Vos **enfants à charge** : certificat de scolarité... ;

Votre **situation familiale** : vie de couple, séparation... ;

Votre **logement** : quittance de loyer, factures d'électricité... ;

Vos **ressources** : relevés bancaires, avis d'imposition sur le revenu... ;

Et votre **situation professionnelle** : bulletins de salaire, chiffres d'affaires...

Vous devez présenter le jour du rendez-vous les originaux ou des copies lisibles des documents exigés."

vous devez donc fournir vos relevés bancaires complets attention si vous ne fournissez pas tous les documents demandés vos allocations peuvent etre suspendues.....

la CAF veut vérifier aussi que vous ne recevez pas par ailleurs des revenus non déclarés, tout doit etre vérifié